

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftcfcgf.free.fr>

N ° 213 - Le 28 mars 2011



Interfon CFTC

Fonction Publique Etat

Fonction Publique Territoriale

Fonction Publique Hospitalière

Affiliée à la
Confédération Française des
Travailleurs Chrétiens

10, Rue des écluses Saint Martin
75010 PARIS
interfon@cftc.fr

FAE :
2 Bis, quai de la Mégisserie
75001 PARIS
cftcfae@free.fr

FNACT :
85, Rue Charlot
75003 PARIS
Fnact1@orange.fr

**Fédération Santé
et Sociaux**
34, quai de Loire
75019 PARIS
fede@cftc-santesociaux.fr

Fédération Postes et télécom
12, villa d'Este
75013 PARIS

FESEP
Avenue Jean Jaurès
93500 PANTIN

Projet d'accord concernant les parcours professionnels des agents contractuels dans la fonction publique.

INTERFON CFTC

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour une signature CONSTRUCTIVE

L'Interfon CFTC a décidé d'apposer sa signature sur le projet d'accord concernant les parcours professionnels des agents contractuels dans la fonction publique.

Pour autant nous ne restons pas dupes car il a fallu batailler dur pour faire reconnaître et voir confirmé l'emploi statutaire en tant qu'élément central de la gestion des personnels de l'ensemble de la fonction publique.

L'Interfon CFTC restera donc vigilante et intransigeante sur ce point.

L'Interfon CFTC réaffirme, que tout emploi budgété et existant dans les corps et grades de la Fonction Publique doit être pourvu par la titularisation de la personne.

Ceci étant, l'Interfon CFTC considère que l'objectif de titularisation d'un certain nombre d'agents contractuels inscrit dans le protocole et dont le nombre devrait, selon le Ministre avoisiner les 50 000, est un pas vers la sécurisation de leur parcours professionnel et donc un plus indéniable

L'Interfon CFTC est satisfaite de voir dans ce document, que pour certains CDD, aujourd'hui non « titularisables », une option forte sera engagée pour qu'ils obtiennent un CDI.

L'Interfon CFTC est satisfaite de constater que le contrat de projet est à ce jour retiré du texte et que le recours aux contractuels CDI ne s'étend pas à toutes les catégories de personnels.

Cette signature de l'Interfon CFTC est loin d'être un blanc seing mais, au contraire, une contrainte et une obligation de mise en œuvre et de suivi, afin que des dérives (par amendements de parlementaires) ne modifient pas le contenu du texte signé, au moment de la présentation du projet de Loi.